

Rencontre internationale sur la communauté
universitaire et l'Education pour tous (EPT)
Unesco, Paris – 3 et 4 novembre 2004

Eléments de réflexion de
**L'agence universitaire de la Francophonie
(AUF)**

Octobre 2004

L'Agence universitaire de la Francophonie

Fondée à Montréal en 1961, l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) est une institution multilatérale qui soutient la coopération et la solidarité entre les institutions universitaires travaillant en français, prioritairement avec les pays francophones d'Afrique, du Monde arabe, d'Asie du Sud-Est, d'Europe centrale et orientale, de la Caraïbe et de l'Océan Indien. Elle contribue au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les 524 membres de l'Agence (universités publiques et privées, instituts d'enseignement supérieur, centres et institutions de recherche, réseaux institutionnels et réseaux d'administrateurs liés à la vie universitaire) sont répartis dans les pays appartenant à l'Organisation internationale de la Francophonie et au-delà.

L'ensemble de ces établissements constitue un réseau unique de partenaires que l'AUF fédère et anime à travers ses huit programmes scientifiques et de soutien.

L'AUF est présente dans 32 pays, à travers ses bureaux régionaux et leurs antennes, ses centres d'accès à l'information, ses campus numériques ou ses instituts de formation. Son siège se trouve à Montréal (Canada-Québec) sur le campus de l'Université de Montréal.

Depuis 1989, l'Agence est l'opérateur direct et reconnu de l'Organisation internationale de la Francophonie pour l'enseignement supérieur et la recherche, et elle participe ainsi, grâce au soutien des États et gouvernements ayant le français en partage, à la construction et à la consolidation d'un espace scientifique en français.

L'Agence universitaire de la Francophonie en quelques chiffres :

- 526 membres
- 9 bureaux régionaux ;
- 6 antennes et 1 délégation ;
- 39 campus numériques francophones et centres d'accès à l'information ;
- 4 instituts de formation ;
- 4 centres régionaux d'enseignement spécialisé en agriculture et 1 en énergie;
- 2 007 bourses de mobilité attribuées en 2003 (dont 39 % à des femmes) ;
- 18 réseaux de chercheurs ;
- 15 réseaux institutionnels et d'administrateurs ;
- 84 filières francophones ;
- 12 formations doctorales ;
- 16 pôles régionaux d'excellence ;
- 51 projets de coopération inter-universitaire.

Site internet : www.auf.org

L'AUF est une instance de proposition, d'impulsion et de coordination dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche. Pour mener à bien son action, elle respecte un double objectif de co-développement et d'excellence. Dans cet esprit, ses programmes de coopération et de développement bénéficient en priorité aux régions du Sud. Pour s'assurer de l'efficacité de leur mise en place et de leur utilité, l'Agence universitaire privilégie une politique régionale soutenue et la déconcentration de la gestion des actions à mener.

Dans le cadre de son mandat, l'Agence universitaire de la Francophonie contribue à l'établissement d'un réseau universitaire francophone structuré et interactif associant les universités, les institutions d'enseignement supérieur et les organismes de recherche, utilisant le français comme langue de travail. Elle favorise également les rassemblements autour de pôles d'excellence régionaux et la constitution de réseaux universitaires et scientifiques. Elle développe la solidarité entre les institutions universitaires francophones en soutenant les activités associatives.

Ses programmes donnent ainsi la priorité à la mobilité des étudiants, des enseignants et des chercheurs, dans l'espace francophone, ainsi qu'à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, en français, dans l'enseignement, la formation et la communication. Afin de soutenir le dialogue et le partenariat entre les institutions universitaires de la Francophonie, elle poursuit également une mission de soutien auprès des institutions les moins développées. Enfin, l'AUF s'attache à développer l'enseignement et l'usage de la langue française dans le monde universitaire en renforçant, notamment, le lien entre les départements universitaires de langue française à travers le monde. Pour atteindre ses objectifs, l'AUF s'appuie sur un ensemble de huit programmes qui délimitent son champ d'action et celui de ses bureaux régionaux.

La Francophonie et l'EPT : une vision intégrée de l'éducation

La Francophonie a décidé de se doter d'un cadre stratégique décennal précisant ses missions et ses objectifs stratégiques pour la période 2005-2014. A partir de 2006, les programmations de tous les opérateurs de la Francophonie seront quadriennales. L'AUF a déjà anticipé cette inflexion stratégique en resserrant ses programmes et en développant un système de suivi pertinent. Un rythme de programmation couvrant quatre années est particulièrement adapté à l'enseignement supérieur et à la recherche.

La Francophonie a choisi de faire de l'éducation une de ses grands priorités. Les acteurs de la Francophonie sont appelés à développer une approche intégrée de l'éducation, du primaire au supérieur. Les objectifs du Millénaire, notamment en matière d'EPT, sont évidemment au cœur des préoccupations de la Francophonie.

La Francophonie regroupe plus de 56 Etats et gouvernements autour de l'Organisation internationale de la Francophonie, membres dans le domaine éducatif de la Conférence des ministres de l'éducation nationale (Confemen). La Francophonie possède plusieurs opérateurs lui permettant d'agir dans des domaines complémentaires : Outre l'AUF, les opérateurs sont l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF), l'Association internationale des maires francophones (AIMF), l'Université Senghor d'Alexandrie et TV5. Tous ces opérateurs agissent dans le domaine éducatif.

Les programmes de l'AUF liés à l'EPT

Le réseau international francophone des établissements de formation de formateurs (RIFEFF)

L'AUF a facilité en 2003 la création de ce réseau, membre titulaire de l'AUF. Il regroupe actuellement 105 établissements dans 34 pays, dont 15 pays africains.

Site internet : <http://rifeff.scedu.umontreal.ca/>

Le bureau exécutif du RIFEFF est composé de :

Madame Juliette Bechoux, Belgique (secrétaire)
Monsieur Raymond-Philippe Garry, France (vice-président)
Monsieur Gilles Baillat, France (trésorier)
Monsieur Emil Paun, Roumanie (conseiller spécialiste en recherche)
Monsieur Tidjane Diallo, Guinée (conseiller spécialiste en formation - première année)
Monsieur Mathieu François Minyono Nkodo, Cameroun (vice-président)
Monsieur Roland Mathieu, Haïti (conseiller spécialiste en formation)
Monsieur M'hammed Zgor, Maroc (conseiller spécialiste en recherche)
Monsieur Henri Awit, Liban (conseiller spécialiste en formation)
Monsieur Trinh Van Minh, Vietnam (conseiller spécialiste en enseignement -
apprentissage du français)
et le président élu est :
Monsieur Thierry Karsenti, Canada

L'axe fondateur de ce réseau est la promotion de la coopération et de la solidarité entre les institutions francophones oeuvrant pour la formation de formateurs, en vue de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'enseignement et à la professionnalisation des métiers de l'éducation.

Le réseau constitue un organisme permanent de réflexion, de concertation et de coopération qui se donne les objectifs suivants :

- Favoriser la formation initiale et continue des enseignants, notamment en développant la formation à distance (FAD) qui intègre les technologies de l'information et de la communication (TIC).
- Favoriser la formation des formateurs, notamment en développant la formation à distance (FAD) qui intègre les technologies de l'information et de la communication (TIC).
- Contribuer au développement de la recherche en éducation et formation, notamment par l'accroissement des échanges d'informations scientifiques.
- Encourager le développement et l'intégration des innovations pédagogiques et didactiques dans la formation à la profession enseignante.
- Promouvoir la culture de l'évaluation (de programmes, d'institutions, d'innovations, etc.).
- Encourager l'élaboration d'outils ou de supports pédagogiques ou didactiques (manuels d'enseignement, cédéroms, didacticiels, logiciels, etc.).

La formation des enseignants

De nombreuses actions de formation sont appuyées, notamment par l'intermédiaire des filières francophones professionnalisantes, dans de nombreux domaines d'application. C'est en effet en fonction de leur importance pour le développement durable, que sont mis en place les filières, les instituts spécialisés et les formations doctorales, à l'intérieur d'une stratégie articulée, à partir des besoins exprimés localement.

Les technologies de l'information et de la communication ont permis à l'AUF de développer depuis plus de 10 ans un réseau de 39 centres d'accès à l'information et campus numériques, dont l'activité se concentre de plus en plus autour de la formation à distance et de modules d'auto-apprentissage. Ces implantations sont établies dans les pays du Sud, au sein des établissements universitaires. Elles permettent de mettre en œuvre rapidement des projets en partenariat avec d'autres opérateurs, comme l'Université virtuelle africaine par exemple.

L'AUF a activement participé en septembre 2004 à l'atelier de partage des expériences de projets d'enseignement à distance pour la formation des enseignants dans les pays francophones de la CEDEAO et de la CEMAC (avec le BREDA et la Banque mondiale).

Trois points sont particulièrement importants pour une mise en œuvre durable de tels outils : la planification des systèmes d'apprentissage et leur évaluation, la nécessité de créer des réseaux de compétences nationaux et régionaux et la mise en œuvre d'un système d'information partagé permettant de mutualiser les outils et les méthodes pour renforcer les pratiques.

Le développement des mobilités d'enseignants, notamment au plan régional permet également de multiplier les échanges d'expérience. L'AUF a mis en œuvre plusieurs actions, dans le cadre de son plan Afrique, en étroite association avec la Conférence des Recteurs d'Afrique et de l'Océan Indien, et avec le CAMES.

La recherche

L'appui à de nombreux réseaux de chercheurs, ainsi qu'à des pôles d'excellence régionaux, est un levier efficace pour identifier et appuyer des projets de recherche.

Ainsi les réseaux de chercheurs, dans le domaine des langues, travaillent à traduire dans les politiques nationales l'importance d'une éducation en français couplé avec les langues nationales. La Francophonie a organisé à Libreville en 2003 des « Etats généraux de l'enseignement du français en Afrique sub-saharienne » dont les conclusions permettent de définir des stratégies offensives sur ce point.

Dans le domaine du droit, par exemple, le réseau de chercheurs en droits fondamentaux mène des recherches en droit à l'éducation, comme partie intégrante des droits de l'Homme.

En replaçant plus généralement l'EPT au sein des objectifs du millénaire, le monde universitaire - à travers les réseaux de recherche, les pôles d'excellence spécialisée et les équipes de recherche - peut apporter une contribution notable au développement durable.

Les classes bilingues et à français renforcé

Dans un certain nombre de pays, et à la demande des Etats et des gouvernements concernés, l'AUF met en œuvre des projets structurants, permettant ainsi une continuité entre l'enseignement des premiers et second degré d'une part et l'enseignement supérieur d'autre part, par exemple au Vietnam autour de l'existence d'un baccalauréat francophone.

Ces dispositifs ont pour objectif le renforcement qualitatif des systèmes éducatifs nationaux.

Le rôle de l'enseignement supérieur et de la recherche pour l'EPT

Le colloque « Développement durable : leçons et perspectives », organisé à l'Université de Ouagadougou, par l'Agence universitaire de la Francophonie, l'Agence intergouvernementale de la Francophonie et l'Université de Ouagadougou dans la perspective du Xème sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement de la Francophonie, prévu en

novembre 2004, visait à faire l'état des lieux des programmes de développement durable depuis les Sommets de Rio et de Johannesburg, à définir les contraintes et les conditions requises de mise en œuvre d'actions intégrées de développement durable, et à faire des recommandations opérationnelles d'actions prioritaires éclairant les choix du cadre décennal qui sera adopté par les chefs d'Etat et de gouvernement.

Ce colloque a rassemblé plus de trois cents participants de la communauté scientifique, de la société civile et des acteurs institutionnels, représentant la plupart des pays francophones.

Un intense travail préparatoire a permis de recevoir près de 800 propositions de communications, ce qui témoigne de l'intérêt et du dynamisme des acteurs francophones sur le thème du développement durable et de l'importance qu'ils accordent à sa mise en œuvre.

Le comité scientifique multilatéral, représentatif d'une diversité disciplinaire, géographique et institutionnelle, a procédé à la sélection de 152 communications qui ont fait l'objet de présentations orales ou sous forme d'affiches.

Ce colloque était organisé autour de cinq axes. L'axe 2 « éducation, formation professionnelle et enseignement supérieur » a fait l'objet d'un atelier qui a permis de définir les pistes stratégiques suivantes :

- consacrer le droit à l'éducation pour tous ;
- innover pour développer le savoir et le savoir-faire ;
- respecter les différences et les valeurs traditionnelles dans les systèmes éducatifs.

A la base d'une telle stratégie, il est nécessaire de renforcer les capacités des États en mettant en œuvre une politique vigoureuse de soutien à tous les niveaux d'éducation et de formation (primaire, secondaire, et universitaire) susceptible d'affirmer la priorité du droit à l'éducation pour tous tout au long de la vie, comme fondement du développement durable. Pour une Communauté fondée autour d'une langue partagée, le partage des savoirs et des savoir-faire et le soutien à l'accès à l'éducation doivent constituer l'expression première de la solidarité.

Il s'agit de consacrer le droit à l'éducation comme un droit de l'homme, en généralisant la scolarisation des enfants, en réduisant le déséquilibre entre zones urbaines et zones périurbaines et rurales, entre garçons et filles, en développant l'alphabétisation des adultes et en valorisant l'apprentissage tout au long de la vie

Il s'agit par ailleurs de soutenir et de diffuser les expériences éducatives qui mettent le développement durable au cœur du dispositif et qui valorisent l'éducation au service de la citoyenneté et de l'environnement.

I. CONSACRER LE DROIT A L'EDUCATION POUR TOUS

A. Rendre obligatoire la scolarisation des enfants

1/ Rendre la scolarisation obligatoire dans les Etats francophones d'Afrique

Les taux de scolarisation en Afrique francophone demeurent parmi les plus faibles du continent africain. Un tel constat nécessite une action vigoureuse pour remédier à une telle situation.

2/ Consacrer le droit à l'éducation comme Droit de l'Homme

Une telle reconnaissance met à la charge de l'Etat une obligation de résultat. Cela suppose que la responsabilité de l'Etat doit pouvoir être engagée devant les juridictions compétentes en cas de non-respect de ce droit fondamental.

3/ Réduire le déséquilibre de la scolarisation entre zones urbaines et zones périurbaines et rurales.

Un effort particulier de scolarisation doit être réalisé en milieu rural (gratuité de la scolarisation quand elle n'existe pas), le cas échéant avec l'appui des ONG. Une prise de responsabilité individuelle et collective doit être réalisée sur la nécessité de l'alphabétisation et de l'enseignement de base (engagement citoyen).

B. Promouvoir la formation continue des adultes

1/ Favoriser la reprise d'études lorsqu'elles ont été prématurément interrompues

Trop souvent, le mariage, la maternité ou plus généralement les traditions familiales, ont pour effet d'ôter aux femmes la possibilité de poursuivre des études alors même qu'elles aspirent à le faire. La mise en place d'un système attractif de formation continue serait de nature à leur offrir une seconde chance.

2/ Inciter à l'alphabétisation des adultes

L'effort d'alphabétisation reste encore très nettement insuffisant.

3/ Mener une action toute particulière en faveur de l'instruction et de l'insertion professionnelle des femmes en Afrique

4/ Consacrer des financements à la promotion et à la valorisation de l'apprentissage tout au long de la vie

II. INNOVER POUR DEVELOPPER LE SAVOIR ET LE SAVOIR-FAIRE

A. Soutenir les expérimentations éducatives qui mettent le développement durable au cœur du dispositif

1/ Accepter et évaluer les expériences pilote qui ont l'ambition de faire des élèves de futurs citoyens responsables et respectueux de l'environnement

2/ Soutenir les cycles de formation, les filières et les classes qui mettent l'éducation au service de la citoyenneté et de l'environnement, c'est-à-dire :

- faire évoluer les cursus ;
- former les formateurs ;

- tenir compte du contexte linguistique ;
- sensibiliser à la citoyenneté ;
- débloquer des moyens pour des actions concrètes ponctuelles

3/ Ne pas réduire l'éducation à l'instruction et tenir compte du volet socio-affectif (savoir être pour savoir devenir)

B. L'enseignement supérieur : réformer le système pour mieux l'ouvrir sur le monde

1/ Valorisation des formations et cursus pluridisciplinaires

Il s'agit d'éviter de développer l'hyperspécialisation à l'université, d'améliorer la flexibilité et l'adaptabilité des futurs diplômés destinés à s'insérer dans un monde en perpétuelle mutation, de favoriser la compréhension et la sensibilisation à une approche pluridisciplinaire des grands problèmes de société, comme invite à le faire la notion de développement durable.

La notion de développement durable ne doit pas constituer en elle-même une matière supplémentaire à enseigner, mais doit pénétrer toutes les disciplines.

2/ Soutien des universités françaises aux universités de l'espace francophone

Etant donné que les universités françaises sont engagées dans une révision des cursus afin de se conformer au système européen « L.M.D. », il est indispensable d'amorcer une réflexion sur les conditions dans lesquelles sera assurée la reconnaissance des équivalences de diplômes entre pays francophones. Les pays africains risquent d'être laissés en marge de la mondialisation de l'enseignement supérieur, alors que leur enseignement est largement inspiré du système français. Ils n'ont pas été associés au processus de Bologne alors qu'ils seront probablement amenés à en appliquer les prescriptions.

3/ Soutien de la professionnalisation des formations

Dans le cadre de formations professionnalisées, et pourquoi pas, dans le secteur culturel également, il conviendrait notamment de mettre en place systématiquement des stages, en entreprise. Ces stages pourraient s'accompagner de bourses de mobilité Sud / Sud et éventuellement Nord / Sud.

4/ Revalorisation de l'attrait des disciplines scientifiques

Il est utile de rendre plus attractif l'enseignement dans ces matières, ce qui correspond à la nécessité de combler le manque de scientifiques, mais suppose une augmentation significative des moyens pour ces disciplines plus coûteuses.

5/ Développement du partenariat université / école

Le but est de sensibiliser les jeunes à l'importance de la poursuite d'études au-delà du baccalauréat, de les attirer vers les disciplines scientifiques et technologiques et de renforcer l'efficacité scolaire en invitant les jeunes à réfléchir par eux-mêmes (« apprendre à apprendre »).

6/ Que l'Etat joue pleinement son rôle dans l'enseignement supérieur

- Comme l'enseignement primaire et secondaire, l'enseignement supérieur est une mission de service public qui incombe à l'Etat. Il se doit de l'assurer au mieux.
- Ne pas exclure l'enseignement supérieur privé mais que l'Etat assure une évaluation et un contrôle effectif sur la qualité des enseignements et les conditions de délivrance des diplômes.

C. La recherche universitaire : améliorer la circulation des idées et la coopération des chercheurs

1/ Aménager le dispositif de recherche en :

- renforçant la synergie enseignement / recherche ;
- développant l'interdisciplinarité autour des thématiques de développement durable ;
- valorisant la recherche appliquée et la coopération internationale ;
- renforçant les financements pour la recherche

2/ Diffuser l'information scientifique en langue française dans l'espace francophone, dans toutes les disciplines

Il s'agit d'encourager et de soutenir la diffusion de revues, « papier » et « électronique », et de faciliter l'accès à l'information scientifique (aménager et équiper les bibliothèques en postes informatiques).

3/ Renforcer les réseaux de chercheurs au sein de l'espace francophone et développer tout particulièrement les réseaux Sud / Sud, notamment dans le domaine de la santé (ex : recherche sur les pathologies tropicales). Le but est d'éviter l'éparpillement des moyens et d'améliorer la coordination et l'efficacité de la recherche.

D'une manière générale, il faut développer les partenariats Sud / Sud pour capitaliser un savoir-faire de pays qui ont une expérience commune (« penser globalement et agir localement »).

4/ Soutenir la recherche en économie agricole en Afrique Noire occidentale où il n'existe pas de formation doctorale dans ce domaine de recherche.

III. RESPECTER LES DIFFERENCES ET LES VALEURS TRADITIONNELLES DANS LES SYSTEMES EDUCATIFS

Il est fondamental de mettre, en toutes circonstances, l'Homme au centre des préoccupations. Le développement durable ne peut être qu'un développement au service de l'Homme.

1/ Toutes les valeurs traditionnelles ne sont pas des valeurs de progrès et d'émancipation (ex : la place de la femme dans nombres de sociétés africaines). Les valeurs traditionnelles à sauvegarder sont en particulier celles qui assurent une solidarité entre les générations.

2/ Respect de la diversité culturelle : le développement durable ne doit pas être la reproduction dans le Sud des standards et modèles de vie occidentaux.

3/ Soutenir les études comparées et les échanges d'expériences sur les valeurs traditionnelles au sein de la francophonie.

4/ Renforcer la coopération internationale, en particulier la coopération dans l'espace francophone, en accentuant les échanges Sud / Sud

5/ Défendre le plurilinguisme à l'école, où il a trop longtemps été dénigré.